REGLEMENT
« LE GRAND JEU MAGIC FÊTES »
DU 1ER AU 31 DECEMBRE 2022

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, cours Antoine Guichard – CS50306– 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise, du 1er au 31 décembre 2022 à 23h59, Le Grand Jeu Magic Fêtes sur le site internet www.casino.fr heures françaises de connexion faisant foi.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu avec ou sans obligation d'achat – selon les jours/modalités à l'article 4 - ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse).

Il ne sera accepté qu'une seule participation par jour par foyer (même nom, même adresse) quel que soit le site concerné ou quelle que soit l'application mobile concernée. La présence d'une double participation annule la participation.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Le jeu est annoncé et accessible via les sites et applications mobiles Casino.fr, Plus.Casino.fr.

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Les dotations sont mutualisées sur l'ensemble des parcours de jeu quel que le soit le mode d'accès, sites et applications mobiles Casino.fr et Plus.Casino.fr. La nature du lot mis en jeu sera mentionnée chaque jour sur le site www.casino.fr sur la page de participation au jeu.

Sont mises en jeu au niveau national par tirage au sort entre le 1er et le 31 décembre 2022 :

- ✓ **5 cartes cadeaux valables en magasin** d'une valeur unitaire de **50 € TTC.**
- ✓ **5 cartes cadeaux valables en magasin** d'une valeur unitaire de **100 € TTC.**
- ✓ **2 cartes cadeaux valables en magasin** d'une valeur unitaire de **150 € TTC.**

Les cartes cadeaux sont utilisables uniquement en magasin dans les rayons Géant casino, Hyper Casino, Casino HyperFrais et supermarchés Casino participants en France Métropolitaine et en Corse. Elles ne sont pas valables sur le site casino.fr, Drive, Carburant, Cartes et Box cadeaux, consignes, livres, CD, DVD, Blu-Ray, Cartes téléphones, Billetterie et E-commerce. Elles sont valables entre 9 à 12 mois, utilisables en 1 ou plusieurs fois. Elles ne sont pas cumulables entre elles. Il est possible de compléter le montant par un autre moyen de paiement.

- ✓ **10 bons de réduction valables sur Casino.fr et Plus.Casino.fr** d'une valeur unitaire de **50 € TTC**.

Les bons de réduction sont valables en drive et en livraison sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr ou sur les applications mobiles Casino Drive & Livraison et Casino Plus, en France métropolitaine et en Corse. Les bons seront valables à partir du 1er janvier 2023 sous forme de 10 bons de réduction de 50€ dès 80€ dépensés. Le montant après application d'éventuelles remises commerciales ou bons de réduction doit être supérieur ou égal à 80€. Les bons ne sont pas cumulables entre eux.

- ✓ **3 produits high-tech** d'une valeur unitaire de **50 € TTC.**
- ✓ **2 produits high-tech** d'une valeur unitaire de **350 € TTC.**
- ✓ **1 produit Petit Electroménager** d'une valeur unitaire de **70 € TTC.**
- ✓ **2 lots de produits de la marque Sincère** d'une valeur unitaire de **50 € TTC.**
- ✓ **3 lots de produits vaisselle / arts de la table** d'une valeur unitaire de **70 € TTC.**
- ✓ **10 lots de produits de la marque Casino Délices** d'une valeur unitaire de **50 € TTC.**
- ✓ **10 lots d'assortiments de chocolats et confiseries Beaumesnil** d'une valeur unitaire de **30 € TTC.**
- ✓ **15 lots de 2 places de cinéma** d'une valeur unitaire de **12 € TTC**.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux, leur valeur n'est pas convertible en numéraire.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente.

Est mis en jeu au niveau national entre le 1er et le 31 décembre 2022 :

- ✓ **1 mois d'abonnement Casino Max** d'une valeur unitaire de **7,50 € TTC.**

L'abonnement Casino Max permet de profiter d'une remise immédiate de 10% sur les prix de tous les produits en magasin ou de 10% en cagnottage sur les prix de tous les produits des commandes drive et livraison. Ceci est valable y compris sur les produits en promotion, dès le début de l'abonnement et pendant toute sa durée. Hors livres, CD, DVD, Blu-Ray, cartes cadeaux, coffrets cadeaux, billetterie, espace parapharmacie, bijoux Claire's et bijouterie. Offre valable dans tous les magasins Géant casino, Hyper Casino, Casino HyperFrais et supermarchés Casino et accessible sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus. La livraison est offerte pour les clients abonnés Casino Max sur Casino.fr et Casino Plus, hors Corse. Offre non rétroactive. Ce lot nécessite la détention d'une carte de fidélité casino ou la création d'une carte de fidélité casino. Plus d'informations sur www.casinomax.fr.

Les participants tirés au sort qui disposent déjà d'un abonnement Casino Max verront leur abonnement reconduit d'un mois supplémentaire.

Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie, ni cessible à titre onéreux, sa valeur n'est pas convertible en numéraire.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **1er décembre** :

Le client doit valider une commande drive ou livraison le 1er décembre 2022, retirée au plus tard le 4 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, d'au moins 10 euros, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive pour la prise en compte de sa participation. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **2 décembre** :

Le client doit réaliser une commande drive ou livraison de 50 euros minimum le 2 décembre 2022 et retirée au plus tard le 5 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive, ainsi que son numéro de carte de fidélité pour la prise en compte de sa participation. Toute participation répondant aux obligations énoncées ci-dessus sera automatiquement prise en compte et éligible à la dotation.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **3 décembre** :

Le client doit remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **4 décembre** :

Le client doit valider une commande drive ou livraison le 4 décembre 2022, retirée au plus tard le 8 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, d'au moins 10 euros, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive pour la prise en compte de sa participation. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **5 décembre** :

Le client doit remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **6 décembre** :

Le client doit réaliser une commande drive ou livraison de 50 euros minimum le 6 décembre 2022 et retirée au plus tard le 10 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive, ainsi que son numéro de carte de fidélité pour la prise en compte de sa participation. Toute participation répondant aux obligations énoncées ci-dessus sera automatiquement prise en compte et éligible à la dotation.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu les **7 et 8 décembre** :

Le client doit remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **9 décembre** :

Le client doit valider une commande drive ou livraison le 9 décembre 2022, retirée au plus tard le 13 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, d'au moins 10 euros, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive pour la prise en compte de sa participation. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu les **10, 11 et 12 décembre** :

Le client doit remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **13 décembre** :

Le client doit réaliser une commande drive ou livraison de 50 euros minimum le 13 décembre 2022 et retirée au plus tard le 17 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive, ainsi que son numéro de carte de fidélité pour la prise en compte de sa participation. Toute participation répondant aux obligations énoncées ci-dessus sera automatiquement prise en compte et éligible à la dotation.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **14 décembre** :

Le client doit remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **15 décembre** :

Le client doit valider une commande drive ou livraison le 15 décembre 2022, retirée au plus tard le 19 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, d'au moins 10 euros,

hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive pour la prise en compte de sa participation. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu ***les* 16, 17, 18 et 19 décembre** :

Le client doit remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **20 décembre** :

Le client doit réaliser une commande drive ou livraison de 50 euros minimum le 20 décembre 2022 et retirée au plus tard le 24 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive, ainsi que son numéro de carte de fidélité pour la prise en compte de sa participation. Toute participation répondant aux obligations énoncées ci-dessus sera automatiquement prise en compte et éligible à la dotation.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **21 décembre** :

Le client doit valider une commande drive ou livraison le 21 décembre 2022, retirée au plus tard le 25 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, d'au moins 10 euros, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive pour la prise en compte de sa participation. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **22 décembre** :

Le client doit valider une commande drive ou livraison le 22 décembre 2022, retirée au plus tard le 26 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, d'au moins 10 euros, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive pour la prise en compte de sa participation. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu les **23, 24, 25 et 26 décembre** :

Le client doit remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **27 décembre** :

Le client doit réaliser une commande drive ou livraison de 50 euros minimum le 27 décembre 2022 et retirée au plus tard le 31 décembre 2022 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive, ainsi que son numéro de carte de fidélité pour la prise en compte de sa participation. Toute participation répondant aux obligations énoncées ci-dessus sera automatiquement prise en compte et éligible à la dotation.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **28 décembre** :

Le client doit remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **29 décembre** :

Le client doit valider une commande drive ou livraison le 29 décembre 2022, retirée au plus tard le 02 janvier 2023 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, d'au moins 10 euros, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive pour la prise en compte de sa participation. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **30 décembre** :

Le client doit valider une commande drive ou livraison le 30 décembre 2022, retirée au plus tard le 03 janvier 2023 sur les sites Casino.fr et Plus.Casino.fr et sur les applications Casino Drive & Livraison et Casino Plus, d'au moins 10 euros, hors produits vendeurs partenaires signalés par la mention « vendu par », et remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Sur le formulaire de participation au jeu, le client devra renseigner l'adresse email liée à son compte Casino Drive pour la prise en compte de sa participation. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

Pour participer et tenter de gagner une dotation en jeu le **31 décembre** :

Le client doit remplir les champs obligatoires du formulaire de participation au jeu. Seuls les formulaires comportant la bonne réponse au jeu du jour participeront au tirage au sort.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Article 5.1 Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les 10 jours qui suivent le jour de leur participation.

Article 5.2 Remise des lots

Le gagnant sera informé par email à l'adresse indiquée lors de sa commande et renseignée dans le formulaire de participation au jeu, sous un délai maximum de 15 jours à compter du tirage au sort. Il devra en retour d'email confirmer ses informations personnelles pour recevoir son lot (nom, prénom et adresse postale).
En l'absence de réponse du gagnant au mail lui annonçant sa qualité de gagnant dans un délai de 15 jours à réception du mail, la dotation sera considérée comme perdue et redeviendra la propriété de la société organisatrice.

Chaque participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse email pour pouvoir être contacté.

Toute dotation non réclamée au plus tard le 31/01/2023 sera définitivement perdue et redeviendra la propriété de la société organisatrice.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la perte ou du vol des dotations dès lors que les gagnants en auront pris possession.

Toute information personnelle obligatoire pour recevoir le lot, communiquée par le gagnant lors de la prise de contact et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation dudit gagnant.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain. La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications d'identité et/ou de domiciliation qu'elle jugera utiles. S'il apparaît qu'un doute existe sur l'identité du participant/gagnant ou sur son droit de participer au Jeu, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander toutes pièces justificatives permettant d'éluder ce doute. A défaut de pouvoir produire de tels justificatifs, le gagnant sera éliminé et un nouveau gagnant sera tiré au sort parmi les autres participants.

Les participants et les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

ARTICLE 6: MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU:

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet www.casino.fr

ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants des dotations autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération. Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU:

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.
Le règlement sera disponible sur le site www.casino.fr et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 31 décembre 2022, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – Jeu concours lancement de l'application – Service Digital - 1 cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 31 décembre 2022, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF Jeu concours lancement de l'application – Service Digital - 1 cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 9:

Aucuns frais de participation ne seront remboursés.

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

ARTICLE 10: INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce jeu sont indispensables à la prise en compte de votre participation. Ces données personnelles feront l'objet d'un traitement automatisé destinés à la société Distribution Casino France, qui se réserve le droit de les faire traiter dans le cadre de la gestion du jeu par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives à la protection des données personnelles.

Les données personnelles ne feront l'objet d'aucune utilisation à des fins de prospection commerciale sans l'accord exprès et préalable du participant.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée de 3 mois à compter du tirage au sort. Ces données seront ensuite détruites.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et, depuis le 25 mai 2018, par le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de notification, d'opposition, de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse suivante : Distribution Casino France, Direction Digitale, – Jeu concours lancement de l'application -, 1 Cours Antoine Guichard – CS 50306 – 42008 SAINT ETIENNE cedex

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de votre demande.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation au jeu.

Chaque participant dispose du droit d'introduire une réclamation devant l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France, la CNIL.